

RÉPONSE – PE 187 A – 22.12

Réponse du Conseil administratif à la pétition PE 187 – 22.06

relative à l'objet suivant :

**ÉVITER LE TRANSIT INJUSTIFIÉ DE VÉHICULES AU CHEMIN DES FLORALIES, 1216 COINTRIN
(COMMUNE DE VERNIER)**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Au nom des riverains du chemin des Floralties, la pétition demande de préserver ces derniers des nuisances dues au trafic routier en faisant cesser le transit injustifié. Les mesures demandées en priorité par les pétitionnaires sont la mise en place d'une interdiction de tourner à gauche depuis l'avenue Louis-Casaï sur le chemin des Floralties et la création d'un tourner à gauche sur le chemin des Coudriers. Si ces mesures n'étaient pas retenues, la pétition demande en contrepartie la mise en place d'un panneau « riverains autorisés », de chicanes complémentaires, d'un poteau sur le trottoir, de marquages supplémentaires de la zone 30, d'une meilleure alternance des places de stationnement ou d'une réduction/suppression de celles-ci.

L'ensemble de ces mesures ont été analysées par la Ville de Vernier, qui a présenté ses recommandations à la commission de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité en date du 27 septembre 2022.

Le 11 octobre 2022, le Conseil municipal a pris la décision d'envoyer la pétition PE 187 – 22.06 au Conseil administratif, afin que ce dernier lui donne la suite qu'il convient.

Au vu de ce qui précède, la Ville de Vernier a demandé à l'Office cantonal des transports, propriétaire du fonds, qu'une double ligne blanche interdisant le tourner à gauche depuis le nord de l'avenue Louis-Casaï soit créée, conformément à ce qui a été présenté en commission. Ce dernier a accepté la mise en place de la mesure et nous a annoncé qu'elle serait effective début 2023. L'efficacité de la mesure sera évaluée 12 mois après sa mise en œuvre, et des adaptations complémentaires pourront être prises si le transit persistait.

La pétition PE 187 – 22.06 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 12 décembre 2022

